

Puis je invoquer la tromperie

Par NamasteV29, le 28/02/2020 à 22:10

Bonjour

j ai acheté à un particulier un véhicule d occasion, le jour de la vente il ne m'a pas remis le contrôle technique initial, que la contre visite.

quelques jours après I achat je le contacte car bruits bizarres roue avant droite. Il ne tient pas compte de mon inquiétude. Je dépose de ce fait la voiture au garage. Le garagiste constate qu'il manque 2 vis à I étrier avant droit (on vis en montagne à tous moment ça aurait pu lâcher) du coup il regarde un peu plus . Et constate que la biellette de direction avant droite es cassée, que les feux anti brouillards sont eux aussi mal fixés car les attaches sont cassée. Que la rotule avant gauche est très fatiguée ...

je préviens le vendeur . Il n en tiens pas compte , je lui explique que j ai pris rdv pour le garagiste la regarde plus profondément et donne la date du rdv .

entre temps sans mon avertir il contacte le garagiste lui fourni une biellette et phare anti brouillard et demande de les changer de faire un facture à mon nom , comme si j en avais été informé !!!!

puis je faire annuler la vente pour tromperie ? j ai fait appel à mon inspection juridique.mais ils ne sont pas très réactif,

un expert a vu la voiture est à constaté ce que le garagiste avait lui-même déjà constaté. Mais compliqué d invoquer vis caché apparemment.

j ai appelé les fraudes en préfecture et eux me dise de porter plainte pour tromperie voir pour mis en d'aide-mémoires la vie d autrui ? quelqu un peu m aider ? Je suis abattu.

j aimerais faire annuler la vente et la leur rendre récupérer mes sous 5250 , je suis pas très riche .

merci de votre attention

Par Tisuisse, le 29/02/2020 à 10:54

Bonjour,

Votre vendeur avait obligation de vous communiquer le rapport du contrôleur technique, ce rapport ne devant pas avoir + de 6 mois au jour de la vente, le rapport de contre-visite n'est pas suffisant. D'ailleurs, l'ANTS, au moment où vous demandez une carte grise à votre nom, aurait dû exiger ce document.

Vous devriez contacter un avocat spécialisé pour exiger du vendeur le respect de vos droits.

Par **Prana67**, le **29/02/2020** à **11:27**

Bonjour,

Ce sera difficile de faire annuler la vente et surtout ce sera long. Comme l'expert vous l'a déjà dit, difficile d'invoquer un vice caché.

Au vu des défauts que vous citez vous auriez plutôt intéret de touver un accord avec le vendeur pour qu'il paie les réparations ou au moins une partie. Une biellette et une rotule ça doit doit valoir 50/60 euros, une petite heure de montage + un paralélisme à faire.

Sachez à l'avenir qu'il ne faut jamais acheter un véhicule sans voir un CT récent et si vous ne vous y connaissez pas en mécanique c'est plus sur pour vous de passer par un pro ou au minimum d'emmener un mécano voir la voiture. Les défauts que vous citez sont assez faciles à déceler pour un mécano.

En relisant votre message je vois un autre truc bizarre. Votre garagiste a accepté les pièces de votre vendeur et de faire une facture à votre nom sans vous en avertir avant? Si c'est le cas je peux aussi vous conseiller de changer de mécano. Un pro digne de ce nom n'agit pas de la sorte.